

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROÛT-VERNET

N°82/2025

Séance du 06 Octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents excusés : 2

Absents : 2

Nombre de suffrages

Exprimés : 13

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 1

Date de convocation

29/09/2025

Date d'affichage

07/10/2025

OBJET

**Fixation du tarif de la  
redevance assainissement  
2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Catherine BARBECOT, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE,

**Etaient excusées :** Monsieur Patrick MAGERAND, (procuration à Bernard DEVOUCOUX) Monsieur Pierre De LARMINAT (procuration à Sylvie RICHARD), Monsieur Pierre HOUËT, Mickaël SEIDLER,

**A été nommé secrétaire de séance :** Madame Aurélie MURE,

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la redevance assainissement 2025 fixé à 1,50 € le m<sup>3</sup> la part variable et à 60,00 € par an la part fixe.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la part fixe de cette redevance pour 2026 de 60€/an à 70€/an et laisser la part variable à 1.50€/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide de fixer comme suit les nouveaux tarifs pour l'année 2026 :

- part fixe : 70,00 € par an et par abonné
- part variable : 1.50 € par mètre cube d'eau consommée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Apres transmission au contrôle de légalité le.....